



Fils d'un français majeurs

Par **paroch**, le **10/11/2008** à **02:56**

Bonjour;

D'abord merci pour ce service.

J'ai deux frères actuellement en Tunisie, ils ont respectivement 26 et 24 ans. Ils sont nés ici en France et sont partis à l'âge de 6 et 3 ans et ils venaient tous les 2,3 ans pour les vacances.

Mon père a acquis la nationalité française il y'a trois ans (donc ils sont déjà majeurs).

Ma question est la suivante: Est-ce qu'il y'a possibilité qu'ils obtiennent un titre leur permettant de rejoindre la famille ici en France.

Merci infiniment pour votre réponse.

NB: Si oui quelles sont les démarches s'il vous plait.

Cordialement.

Par **avocat droit public**, le **10/11/2008** à **11:02**

Non ce n'est pas possible en tous cas au titre du regroupement familial.